

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale
pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation et l'extension
d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers
sur les communes de SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH et de VÉLINES
déposée par la SA CARRIERES DE THIVIERS**

Par arrêté n° BE 2025-04-03 du 29 avril 2025, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 30 jours du **mercredi 11 juin 2025 à 9 h 15 au jeudi 10 juillet 2025 à 16 h 30**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH (24230), 63 avenue du Périgord.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Josette COUDERC en qualité de commissaire enquêtrice, et M. Emilio SARRAT en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier à la mairie de SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH, à ses heures d'ouverture.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à l'Espace France Services situé 12 boulevard Charles Garrau - 33220 Sainte-Foy-la-Grande aux heures d'ouverture.
- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr, rubrique Actions de l'Etat / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH,

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-ep2025-carrieres-thiviers@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH pour recevoir les observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
mercredi 11 juin 2025	de 9 h 15 à 12 h
mardi 17 juin 2025	de 13 h 30 à 16 h 30
lundi 23 juin 2025	de 9 h 15 à 12 h
vendredi 4 juillet 2025	de 9 h 15 à 12 h
jeudi 10 juillet 2025	de 13 h 30 à 16 h 30

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PERIGUEUX CEDEX - Tél : 05 53 02 65 80 - email : ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- de la SA CARRIERES DE THIVIERS, et plus spécifiquement auprès de Mme Marine GAUDUCHEAU - Chargée Environnement et ICPE - Tél : 05 53 55 35 35 - email : marine.gauducheau@carrieres-thiviers.fr

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, en mairie de SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH, et sur le site internet des services de l'État : www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, la décision prise par la préfète de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.